

Livre Blanc des associations socioculturelles toulousaines

Deux questions aux candidat-es

Question 1 – Au regard des enjeux auxquels doit faire face la ville de Toulouse en 2026, reconnaissez-vous la pertinence des **5 axes prioritaires** que mettent en avant les associations dans leurs projets et que plébiscitent les habitants dans les quartiers ?

- I. **Garantir un accueil inconditionnel de leurs publics.** Les associations visent à permettre à chaque habitant de trouver sa place dans sa ville, son quartier. Le vivre-ensemble qu'elles s'attachent à promouvoir dans leurs projets et dans leurs actions se construit dans la rencontre, l'échange, les liens qui protègent, le refus de l'assignation, la solidarité pour lutter contre les inégalités. Pour mener ce combat, elles ont besoin que rien ne fasse obstacle à pousser leur porte, et notamment pas la barrière de l'argent.
- II. **Développer et animer sur leurs territoires des scènes culturelles de proximité.** Les associations demandent que soit reconnu leur rôle essentiel pour rendre la culture réellement accessible au plus grand nombre dans chacun des quartiers toulousains. Pour permettre aux habitants de participer eux-mêmes à la culture de leur quartier en les accompagnant dans des projets collectifs. En apportant aux artistes qui se risquent sur des premières scènes de quartier l'aide dont ils ont besoin pour créer, répéter, se tester.
- III. **Offrir aux habitants des espaces d'expression citoyenne et d'action collective.** Lutter contre l'individualisme, l'entre-soi communautaire, le repli identitaire, passe par la multiplication de lieux dans lesquels se croisent les habitants et se montre la diversité d'un territoire, où se parlent les sujets qui font débat dans la société, où s'accompagnent les transitions vers un développement plus durable, où se créent les dynamiques collectives de citoyens qui souhaitent s'engager au service de l'intérêt général. Les associations revendiquent de jouer ce rôle de laboratoire d'une démocratie participative et inclusive à l'échelle locale.
- IV. **Offrir aux jeunes des espaces d'expérimentation et de projet.** Pour les associations, la jeunesse doit être pensée comme un temps privilégié d'expérimentation, dont les adultes sont redevables à la jeune génération pour lui permettre de prendre place dans la société et y exercer son rôle citoyen. Ensemble, elles proposent aux jeunes diverses formes de soutien à leurs initiatives et d'accompagnement de leurs projets, accessibles au plus grand nombre grâce à la mobilisation de financements croisés au-delà de la commune, qui permettent leur encadrement par des professionnels qualifiés.
- V. **S'impliquer comme partenaire dans les politiques territoriales.** Fortes de leur implantation dans les quartiers et de leur proximité avec les habitants, les associations revendiquent de prendre leur part dans le développement local des territoires et mettent au service de la collectivité leurs expertises bénévoles et professionnelles en matière de culture, de jeunesse, d'animation de la vie locale et associative, de renouvellement des pratiques citoyennes, ... Elles demandent que soit reconnu leur rôle de partenaires, et non de simples exécutantes, dans la co-construction des politiques publiques au service des habitants.

A SAVOIR

- **70% des Français déclarent avoir été en contact avec l'éducation populaire au cours de leur vie**
- **75% des personnes en contact avec l'éducation populaire ont voté lors des dernières élections (contre 69% pour le reste de la population)**
- **L'éducation populaire génère 3 fois plus d'engagements dans un conseil municipal, un syndicat, un parti politique que dans la société en général**
- **67% des personnes en contact avec l'éducation populaire déclarent que donner du temps et de l'argent est important contre 47% pour le reste de la population**

Source Etude Hexopée sur l'impact de l'éducation populaire en France :

<https://mjc-de-france.fr/leducation-populaire-en-france-hexopee/>

Question 2 - Quels engagements précis pouvez-vous prendre vis-à-vis des associations pour qu'elles disposent dans les **3 domaines-clés** suivants des ressources nécessaires et suffisantes à la mise en œuvre effective de leurs projets ?

- I. **Un cadre juridique qui permet de projeter sur un temps long et investir pour l'avenir.** La relation que les associations souhaitent construire et développer avec la commune s'inscrit dans le cadre d'un conventionnement, condition nécessaire pour faire valoir leurs spécificités et leurs expertises, et non d'un marché public qui repose sur une logique de concurrence contraire à leurs valeurs et les confine dans un rôle de prestataire. Pour rester à l'initiative de leur projet et responsables de leur mise en œuvre, elles demandent à ce que soit sanctuarisé le principe de **conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens** qui engagent la collectivité de façon pérenne et permettent de sécuriser des emplois associatifs durables (référence Préconisation 13 du Rapport du CESE de mai 2024 « Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique »). Elles soulignent la nécessité du dialogue et de la concertation qui doivent s'établir en amont de la convention pour définir de la façon la plus pertinente ses objectifs et ses moyens.
- II. **Des espaces et des locaux pour se déployer au plus proche des habitants.** Les associations identifient 3 types de ressources qui leur sont à des degrés divers nécessaires pour agir : **disposer d'un lieu repère pour les habitants** en cœur de quartier, avec des locaux adaptés pour l'accueil des publics et la pratique des activités proposées, dans le cadre d'une mise à disposition inscrite dans la convention ; **bénéficier d'un accès privilégié aux salles communales** extérieures à la structure, en collaboration notamment avec les centres culturels de la ville sous le signe de la réciprocité, dans une logique de mutualisation des espaces profitable aux habitants ; **bénéficier d'un accès facilité à l'espace public**, lieu de croisement et de rencontre par excellence des habitants, pour permettre la mise en œuvre d'une politique d'animation locale et culturelle « hors les murs, à la rencontre et au contact des publics les plus éloignés.
- III. **Des financements pérennes à la hauteur des besoins et des enjeux.** Les associations souhaitent que soit clairement affirmée la légitimité d'un **financement public** de leur projet, dont la commune est logiquement, sauf exception, la principale contributrice au regard des objectifs affichés dans les conventions passées. Elles demandent à ce que ce financement s'inscrive dans le cadre prioritaire d'une **subvention stable de fonctionnement**, qui constitue le socle sur lequel se construit sur la durée la relation de confiance avec la collectivité. Une subvention discutée en amont de façon concertée pour tenir compte de la situation particulière de chaque association et permettre un travail qualitatif sur les 5 axes prioritaires. Les associations alertent par ailleurs sur le risque d'un financement public qui reposerait à l'avenir sur des subventions par actions, sources de fragilisation de leurs projets et de leurs budgets, avec pour conséquence une marchandisation accrue de leurs activités et services au détriment des publics fragiles. Elles appellent de leurs vœux, sur la base d'un diagnostic partagé avec la collectivité, la relance dès 2026 d'une **trajectoire budgétaire ambitieuse** permettant a minima de revenir sur les baisses de subventions depuis 2024.

Conscientes de la situation difficile dans laquelle se trouvent les collectivités, soumises aux injonctions budgétaires du gouvernement, les associations se présentent en alliées de la commune dans le combat pour la préservation des services publics. En interpellant les candidat-es sur la question des moyens, elles ne font pas abstraction du contexte mais, dans une démarche qui se veut responsable, souhaitent au contraire partager leurs connaissances des réalités que vivent les habitants dans les quartiers et alerter les élu-es sur l'urgence de répondre aux besoins des plus fragiles. Des besoins qui nécessitent la mobilisation de multiples ressources, dont celle prioritaire de personnels qualifiés sans lesquels les associations ne peuvent agir et qui supposent un engagement budgétaire fort de la collectivité.